

Le soutien au photovoltaïque trop généreux à Bruxelles

L'Echo - 12 février 2019 - Christine Scharff

Extraits

2018 a été une année record pour le photovoltaïque à Bruxelles. Mais la ministre Céline Fremault n'a pas diminué le soutien aux panneaux solaires, comme le régulateur le lui conseillait.

Le mouvement ne semble pas près de s'essouffler: le standard téléphonique de Brugel, le régulateur bruxellois du secteur énergétique, est actuellement surchargé d'appels à cause d'un changement de réglementation pour les clients protégés, mais aussi de l'engouement pour le photovoltaïque.

Pour rappel, la Région bruxelloise est la seule à encore octroyer des certificats verts aux particuliers qui installent des panneaux sur leur toit. Et le système est généreux. Trop généreux, même. Un arrêté de fin 2015 prévoit en effet que les installations photovoltaïques doivent bénéficier d'un temps de retour de sept ans. Pour maintenir cet objectif, Brugel doit calculer chaque 1er septembre le coefficient multiplicateur à appliquer aux certificats verts.

Or Brugel recommande, dans son avis du 1er septembre dernier, de diminuer ce coefficient multiplicateur, pour arriver à un taux d'octroi de 2,4 certificats verts par MWh produit pour les installations d'une puissance inférieure ou égale à 5 kWc, au lieu de 3 actuellement, et de 1,78 certificat vert par MWh pour les installations d'une puissance supérieure à 5 kWc, au lieu de 2,4 actuellement. Soit une baisse du soutien de 20% pour les petites installations et de 26% pour les plus grosses.

Pas de bulle

Mais la ministre bruxelloise de l'Énergie, Céline Fremault (cdH), n'a pas bougé. Pourquoi? "Le marché bruxellois est tel qu'il n'y a pas de risque de bulle, répond son cabinet. Le nombre d'installations, s'il est en augmentation certaine, ne risque pas d'entraîner une augmentation conséquente de la facture des citoyens."

Et il est vrai que jusqu'ici, le marché des certificats verts se porte très bien à Bruxelles: la demande des fournisseurs dépasse largement l'offre des producteurs. Résultat: ces certificats se négocient ces derniers mois autour de 90 euros, largement plus que les 65 euros garantis. On est donc très loin d'une bulle comme en Wallonie, quand l'explosion du nombre de certificats verts a fait s'effondrer les prix, obligeant le gestionnaire de réseau Elia à les racheter au prix garanti, ce qui a entraîné une surcharge sur la facture pour tous les Wallons.

Cela ne justifie pas, pour autant, de maintenir un système trop généreux, si les investissements peuvent se faire avec un soutien plus réduit. Mais là, le cabinet Fremault a des doutes. "Nous avons besoin de nouvelles installations photovoltaïques pour atteindre

nos objectifs européens pour 2020 et au-delà. Et nous voulons éviter des chocs un peu psychologiques, notamment parce qu'à Bruxelles, il y a beaucoup de copropriétés qui ont besoin d'avoir une visibilité à plus long terme", nous explique-t-on.

Il y a aussi un point d'interrogation sur la rentabilité des installations moyennes, qui représentent le potentiel le plus important. "Des acteurs de terrain nous ont alertés sur le fait que pour les installations de plus de 5 kWc, Brugel a calculé une rentabilité moyenne, tirée vers le haut par les très grosses installations. Revoir le coefficient multiplicateur pourrait mettre en péril des installations plus petites. Nous allons donc demander à Brugel des coefficients multiplicateurs avec une catégorisation plus fine pour les installations de plus de 5 kWc", annonce le cabinet Fremault.

Tiers-investisseur des propositions alléchantes

"Des panneaux photovoltaïques gratuits à Bruxelles!", clament depuis plusieurs mois quelques sociétés comme Brussels Energy ou Brusol, qui pratiquent un modèle de tiers-investisseur. HelloSun les a rejoints récemment, mais demande, elle, 10 euros par mois d'omnium.

Le principe est identique: ces entreprises installent et financent les panneaux et se rémunèrent en captant les certificats verts. Après 10 ans, le client, qui a entre-temps bénéficié de la réduction de sa consommation d'électricité, devient propriétaire des panneaux.

Beaucoup s'interrogent sur l'intérêt d'un tel système. Il faut dire qu'en Wallonie, plusieurs sociétés avaient abusé du concept. C'était le client qui souscrivait le crédit. Résultat: quand ces sociétés ont fait faillite, des clients se sont retrouvés sans panneaux, sans subsides et avec un emprunt à rembourser.

Rien de tel ici, même s'il faut être attentif aux petits caractères, et savoir qu'au bout des 10 ans, il leur faudra remplacer l'onduleur – un poste qui peut vite grimper à 2.000 euros. Mais pour ceux qui disposent du capital nécessaire, il est financièrement plus intéressant de réaliser l'investissement soi-même – on bénéficie ainsi de l'entièreté des certificats verts, en plus de la réduction de sa consommation. Et même si l'on ne dispose pas de la mise de départ nécessaire, il est possible de recourir au "prêt vert" bruxellois, dont le taux varie entre 0 et 2%.